

- 1 Cour pénale internationale
- 2 Chambre de première instance III
- 3 Situation en République centrafricaine — Affaire *Le Procureur c. Jean Pierre Bemba Gombo*
- 4 - n° ICC-01/05 01/08
- 5 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
- 6 Procès
- 7 Jeudi 20 septembre 2012
- 8 Audience publique
- 9 (*L'audience à huis clos est ouverte à 9 h 06*)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1 *(Passage en audience publique à 9 h 08)*

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
3 Président.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin, et
5 bienvenue à nouveau.

6 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame la Présidente.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'espère que vous vous sentez
8 mieux, aujourd'hui.

9 LE TÉMOIN : Euh, oui.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à poursuivre votre
11 déposition, Monsieur le témoin ?

12 LE TÉMOIN : Oui.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je dois vous
14 rappeler que vous êtes toujours sous serment ; est-ce que vous comprenez cela,
15 Monsieur ?

16 LE TÉMOIN : Oui.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je veux également vous rappeler
18 que la Chambre a autorisé des mesures de protection, ce qui signifie que votre image et
19 votre voix telles qu'elles sont diffusées à l'extérieur de ce prétoire sont altérées, de telle
20 sorte que le public ne puisse pas vous identifier.

21 Afin de nous aider à maintenir cette protection de votre identité, il est important que,
22 lorsque nous sommes en audience publique, vous évitiez de divulguer des informations
23 qui seraient susceptibles de vous faire identifier. Si vous devez mentionner des noms de
24 personnes avec qui vous avez travaillé, de voisins, des amis, des membres de votre
25 famille, vous nous le faites savoir par avance, et nous passerons alors à huis clos partiel.
26 Et, à ce moment-là, vous pourrez parler librement et de nous dire ce que vous voulez
27 dire, car personne ne pourra entendre vos propos en dehors de ce prétoire.

28 Est-ce que vous comprenez ces... ces mesures de protection, Monsieur ?

1 LE TÉMOIN : Oui.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Enfin, Monsieur le témoin, je
3 dois vous rappeler nos règles de base, c'est-à-dire que vous êtes censé parler plus
4 lentement que d'habitude, et d'attendre cinq secondes, après avoir entendu une
5 question, avant de commencer à donner une réponse.

6 C'est très important, Monsieur le témoin, car cela permet à nos interprètes et à nos
7 sténotypistes de faire leur travail correctement.

8 Est-ce que cela vous convient, Monsieur ?

9 LE TÉMOIN : Oui, Madame la Présidente.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Aujourd'hui, l'Accusation
11 commencera à vous interroger et je vais donc donner la parole à M^{me} Kneuer.

12 Madame Kneuer, allez-y.

13 M^{me} KNEUER (interprétation) : Merci, Madame le Président.

14 Bonjour, Mesdames les juges.

15 QUESTIONS DU PROCUREUR

16 PAR M^{me} KNEUER (interprétation) :

17 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

18 R. Bonjour.

19 Q. Monsieur le témoin, bien que nous nous soyons déjà rencontrés en la présence de
20 l'Unité des victimes et des témoins, je voudrais me présenter à nouveau.

21 Je m'appelle Petra Kneuer et je suis substitut du Procureur, chargée de ce dossier au
22 nom du Bureau du Procureur.

23 Monsieur le témoin, j'ai l'intention d'achever mon interrogatoire aujourd'hui, mais pour
24 cela, j'aurais besoin de votre coopération. Je vais tenter de vous poser des questions
25 directes et courtes, et je vous demanderais de bien vouloir répondre de manière ciblée,
26 concise et succincte.

27 Monsieur le témoin, quand avez-vous rencontré le conseil de la Défense, pour la
28 première fois ?

- 1 R. C'était le mois de... de mars 2012.
- 2 Q. Qui avez-vous rencontré, quel membre de l'équipe de la Défense ?
- 3 R. C'était M^e Aimé Kilolo et, si vous permettez, la... la dame blanche.
- 4 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, je crois comprendre que le témoin
- 5 veut parler de M^{me} Gibson.
- 6 Q. Dans quelles circonstances avez-vous rencontré cette équipe ?
- 7 R. Un mois... Un mois avant, j'avais reçu un... un coup de fil de la part de
- 8 M^e Aimé Kilolo — un mois avant notre rencontre.
- 9 Q. Est-ce que vous savez comment il a obtenu votre nom ?
- 10 R. Il m'a seulement appelé au téléphone, il m'a dit : il a eu mes adresses par rapport à...
- 11 à une tierce personne — c'est ce qu'il m'a dit — c'est ce qu'il m'a dit.
- 12 Q. Savez-vous qui est cette tierce personne ?
- 13 R. Je ne sais pas, mais il est là, présent, il peut... il peut vous le dire.
- 14 Q. Combien a duré cette première rencontre ?
- 15 R. Notre rencontre avait duré 2 heures — 2 heures.
- 16 Q. Lors de cette rencontre, est-ce que vous avez signé... fait une déclaration, puis signé
- 17 de cette déclaration ?
- 18 R. Au moment où il me posait des questions, il prenait des notes.
- 19 Q. Est-ce qu'il y a eu un échange de documents ?
- 20 R. Non.
- 21 Q. Après cette première rencontre, est-ce que vous avez revu les membres de l'équipe
- 22 de la Défense ?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Est-ce que vous leur avez reparlé, par exemple, au téléphone, à l'un ou à l'autre
- 25 membre de l'équipe, après votre première rencontre ?
- 26 R. Oui, deux fois.
- 27 Q. Est-ce que vous vous souvenez de la date, à quel moment vous leur avez parlé ?
- 28 R. La date, non.

1 Q. Pouvez-vous donner une idée de... Disons, vous vous êtes rencontrés pour la
2 première fois en mars 2012 ; nous sommes maintenant en septembre 2012 ; est-ce vous
3 pouvez situer ces appels, approximativement ?

4 R. Oui, c'était le... le premier coup de fil, c'était en... en juillet, au mois de juillet.

5 Q. Est-ce que vous vous souvenez — approximativement, encore —, à quel moment le
6 deuxième appel a eu lieu ?

7 R. Le deuxième... je crois bien, ça doit être dans ce mois-ci.

8 Q. Pendant combien de temps avez-vous parlé à M^e Kilolo ?

9 R. La... La première fois, c'était pour... parce que, bon, j'avais... mon titre de voyage était
10 expiré ; donc, au niveau de HCR, ils m'ont demandé à ce que j'aie une... une invitation...
11 un papier d'invitation pour qu'on puisse me délivrer ce document de voyage.

12 Q. Et la deuxième fois ?

13 R. La deuxième fois, il m'a appelé pour me dire que, voilà, le Bureau du Procureur
14 voulait me rencontrer au téléphone. C'est là où j'ai dit : non, je ne pouvais pas, parce
15 que... non, je suis (*inaudible*) d'abord ; je suis en... en asile politique, je ne peux pas avoir
16 les contacts avec n'importe qui. Donc, si c'est le bureau « du » CPI, j'attendais le moment
17 opportun pour venir parler avec le Bureau.

18 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, je pense qu'il serait préférable de
19 passer brièvement à huis clos partiel.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier.

21 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 24*)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 6 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 7 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 8 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 9 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 10 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 11 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 12 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 13 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 14 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 15 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 16 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 17 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 *(Passage en audience publique à 10 h 09)*

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
10 les juges.

11 M^{me} KNEUER (interprétation) :

12 Q. Monsieur le témoin, tout d'abord, sachez que nous sommes à nouveau en audience
13 publique, ce qui signifie que vos propos sont diffusés à l'extérieur de ce prétoire,
14 peuvent être entendus par tous.

15 Donc, faites attention, s'il vous plaît, ne mentionnez aucune information permettant de
16 dévoiler votre identité ou l'identité d'une autre personne qui, d'après vous, doit être
17 protégée.

18 Il y a une minute, vous nous avez dit — et je vous cite — que vous aviez « votre propre
19 clan » — page 17, lignes 13 à 18.

20 Pourriez-vous nous dire qui appartient à votre clan ?

21 Si vous voulez (*phon.*) nous donner des noms — je m'excuse à l'avance, Madame le
22 Président —, mais nous devons repasser en audience à huis clos partiel.

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 Q. Nous y reviendrons.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier,
27 pouvons-nous brièvement passer à huis clos partiel ?

28 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 12)*

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 *(Passage en audience publique à 10 h 13)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique.

13 M^{me} KNEUER (interprétation) : J'ai... Mesdames les juges, j'ai une petite information
14 logistique qui peut intéresser toutes les personnes, tout le monde.

15 J'ai préparé mes questions en me basant sur le... la transcription en temps réel — c'est
16 celle que nous utilisons —, mais pour ce qui... en ce qui concerne les références que je
17 donne, c'est toujours la version éditée.

18 Donc, je vais essayer... je... je... je... je vais essayer de ne pas mentionner à chaque fois les
19 trois références pour ne pas interrompre l'interrogatoire.

20 Q. Hier, vous nous avez dit que vous étiez sous-lieutenant de l'armée... des Forces
21 armées centrafricaines ; quand êtes-vous devenu sous-lieutenant de... des Faca ?

22 R. Je suis rentré dans l'armée en... (Expurgée).

23 Q. Quand êtes-vous devenu sous-lieutenant ?

24 R. Moi, je suis d'abord militant de MLC et... MLPC. Je suis camarade... Après les
25 événements de 2001, au moment où le général Kolingba était parti, il avait tenté le coup
26 d'État, et ça n'a pas marché. Au moment où il était parti, donc, il y a... il y a bon nombre
27 des militaires qui sont... qui sont de l'autre côté de la RDC. Et comme il y avait eu
28 carence d'officiers, c'est là où on nous a... on nous a pris — onze — au niveau du parti

1 pour entrer en formation à Bouar, pour sortir lieutenant... pour sortir sous-lieutenant.

2 Q. Donc, votre grade, (Expurgée), lorsque vous avez rejoint les Faca, était

3 sous-lieutenant ; vous êtes rentré directement comme sous-lieutenant ?

4 R. Oui. Je suis rentré après la formation, là où j'ai eu le grade de... de sous-lieutenant.

5 Q. Et vous avez eu ce grade jusqu'en juillet 2003, n'est-ce pas ?

6 R. Oui.

7 Q. Vous avez toujours eu ce même grade ; vous êtes toujours resté sous-lieutenant ?

8 R. Mais, après ça, est-ce que je suis encore dans l'armée ? Oui.

9 Q. Donc, de juillet 2001 à juillet 2003, vous étiez sous-lieutenant ?

10 R. Oui.

11 Q. Vous avez dit avoir reçu une formation ; quel type de formation avez-vous reçue ?

12 R. D'abord, au niveau du parti... au niveau du parti MLPC, on... moi, je faisais d'abord

13 dans l'information. Donc, après le... le putsch manqué de 2001, on nous a choisis... on

14 nous a pris... on a passé un test au niveau du... du parti ; nous nous a pris onze, pour

15 aller suivre la formation à Bouar. Et puis, c'est là où nous sommes partis à Bouar suivre

16 une formation de six mois pour sortir lieutenant... sous-lieutenant, là.

17 Q. Pour le compte rendu, Monsieur, pouvez-vous nous dire à quel moment, en 2001, a

18 eu lieu ce putsch raté auquel vous avez fait référence ?

19 R. C'était le 28 mai 2001.

20 Q. Combien de temps a duré la formation ?

21 R. On avait fait une formation de six mois — une formation accélérée de six mois.

22 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, pouvons-nous rapidement passer

23 en audience publique... en huis clos partiel (*se reprend l'interprète*) ?

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier.

25 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 21*)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 21 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 22 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (*Passage en audience publique à 10 h 28*)

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
6 les juges.

7 M^{me} KNEUER (interprétation) :

8 Q. Hier, vous avez déclaré que vous étiez... en octobre 2002, que vous étiez au régime...
9 régiment de soutien ; vous vous en souvenez ?

10 R. Pardon ?

11 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : « Au régiment de soutien en octobre 2002. »

12 R. Oui.

13 M^{me} KNEUER (interprétation) :

14 Q. Ce régiment de soutien se trouvait à 36 Villas, juste à côté de Camp Béal ; c'est ça ?

15 R. Oui.

16 Q. Vous travailliez aussi pour le CCOP, n'est-ce pas ?

17 R. Pardon ?

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Vous étiez aussi au CCOP ?

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 M^{me} KNEUER (interprétation) :

23 Q. Madame le Président, j'ai fait de mon mieux, mais je pense que nous devons repasser
24 à huis clos partiel.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier d'audience,
26 huis clos partiel, s'il vous plaît.

27 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 31*)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 24 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 25 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 26 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 27 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 *(Passage en audience publique à 10 h 47)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique,

13 Madame le Président.

14 M^{me} KNEUER (interprétation) :

15 Q. Monsieur le témoin, nous sommes à nouveau en audience publique, et je

16 souhaiterais donc vous rappeler d'utiliser les codes dont nous avons convenu.

17 Combien d'unités y avait-il au sein du CCOP ?

18 R. Il y avait plusieurs.

19 Q. Pouvez-vous, s'il vous plaît, les énumérer pour nous ?

20 R. Il y a les unités de logistique.

21 Q. Et y en a-t-il d'autres ?

22 R. Oui.

23 Q. Pouvez-vous nous dire lesquelles ?

24 R. Il y a aussi les unités...

25 C'est bon ?

26 Oui, il y a les unités de logistique, il y a les unités pour... pour les tactiques, il y a les

27 unités uniquement pour la... la cartographie.

28 Q. Y a-t-il d'autres unités ?

1 R. Et pour le renseignement aussi.

2 Q. Il y avait donc quatre unités au CCOP ; c'est bien cela ?

3 R. Non, non, il y a d'autres, encore, mais ça me... les services, ça m'échappe un peu ; il y
4 a d'autres encore. En fait, il y a... il y avait plusieurs unités.

5 Q. Combien ?

6 R. Je vous ai dit ce que je... je connais, là, comme je ne travaille pas directement dans
7 CCOP, je vous ai cité ce que je connais là-bas.

8 Q. Combien d'autres unités y avait-il au CCOP, sans que vous en connaissiez le nom ?

9 R. Pardon ?

10 Q. Je comprends que vous vous souveniez du nom de quatre unités au sein du CCOP.

11 R. Oui.

12 Q. J'aimerais maintenant savoir combien d'autres d'unités il y avait au sein du CCOP,
13 même si vous ne vous souvenez pas du nom de ces unités ?

14 R. Je vous dis, ça fait quand même 10 ans aujourd'hui, donc, c'est un peu... c'est un peu
15 difficile pour que je puisse me rappeler là-dessus.

16 Q. Combien de personnes travaillaient au sein du CCOP ?

17 R. Beaucoup.

18 Q. Pouvez-vous faire un effort et nous donner une estimation du nombre de personnes
19 qui travaillaient au CCOP ?

20 R. Non, non.

21 Q. Si je vous dis : est-ce qu'il y avait plus de 10 personnes ; est-ce que vous pourriez
22 répondre à cette question ?

23 R. Bien sûr.

24 Q. Plus de 20 personnes ?

25 R. Ça, je ne sais pas. Mais quand même plus de 10.

26 Q. Est-ce que vous connaissez l'une ou l'autre de ces 10 personnes ?

27 R. Oui.

28 Q. Pouvez-vous nous donner les noms de ces personnes ?

1 R. Oui.

2 Bon, je connais d'abord le... le colonel Thierry Lengbe, à l'époque, avant de... avant
3 d'aller sur... avant de... de laisser le service pour aller au Cameroun. Et après, c'était le...
4 le commandant Bemondombi.

5 Il y avait le lieutenant... lieutenant Teha (*phon.*) qui était au service de... de cartographie.

6 Il y avait aussi le sergent... Ah ! Le nom m'échappe un peu, ça fait longtemps quand
7 même.

8 Mais je connais à peu près cinq personnes, là-bas... cinq, six personnes. Et le
9 commandant Ngboya et puis les autres. Ça fait quand même longtemps, donc, ça... ça
10 m'a un peu échappé.

11 Q. Hier, en réponse à une question du conseil de la Défense vous avez déclaré ce qui
12 suit — je fais référence à la transcription anglaise en temps réel 248, page 40,
13 lignes 11 à 12 :

14 Question : « Est-ce que vous pouvez énumérer les listes coordonnées par le CCOP,
15 outre celles que vous venez de mentionner ? ».

16 Réponse : « Oui, il y avait le BIT 1, le BIT 2, le BCS, la Garde républicaine, la Garde
17 présidentielle et le MLC. » Fin de citation.

18 Est-ce que vous vous souvenez de cette réponse ?

19 R. Je crois que vous êtes en train de faire une confusion, hein.

20 Q. Pouvez-vous éclaircir cette confusion ?

21 R. Parce que là, là, vous êtes en train de citer les corps, les corps qui sont dans
22 l'état-major de la Force armée centrafricaine. Ce n'est pas ce que j'avais dit.

23 Q. Parfois, il est utile de revoir la transcription pour être certain d'avoir la bonne
24 réponse.

25 Permettez-moi de vous aider : vous êtes en train de dire que le BIT 1, BIT 2, BCS, la
26 Garde républicaine, la Garde présidentielle et le MLC n'étaient pas des unités du CCOP,
27 mais des corps ou des unités au sein de l'état-major de la République centrafricaine ;
28 est-ce que c'est exact ?

1 R. C'est ça.

2 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, je pense que c'est l'heure de la
3 pause.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie,
5 Madame Kneuer.

6 Monsieur le témoin, nous allons faire une pause de 30 minutes, vous pourrez vous
7 reposer ; il est 11 h maintenant, et nous serons de retour à 11 h 30.

8 Monsieur l'huissier... Madame le greffier d'audience, veuillez passer à huis clos afin que
9 l'on puisse raccompagner le témoin en dehors du prétoire.

10 Entre-temps, nous allons suspendre l'audience et reprendre à 11 h 30.

11 *(Passage en audience à huis clos à 10 h 59)*

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 *(L'audience, suspendue à 10 h 59 est reprise à 11 h 40)*

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 *(Passage en audience publique à 11 h 41)*

24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
25 Président.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, bonjour.

27 LE TÉMOIN : Oui, bonjour.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à poursuivre votre

1 déposition ?

2 LE TÉMOIN : Oui.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je redonne la parole à
4 l'Accusation.

5 Madame Kneuer.

6 M^{me} KNEUER (interprétation) : Merci, Madame le Président.

7 Q. Et Monsieur le témoin, bonjour.

8 R. Bonjour.

9 Q. Est-ce que des forces de sécurité étaient représentées au sein du CCOP ?

10 R. Non.

11 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

12 Q. Vous avez indiqué que le colonel Lengbe était en charge du CCOP. À qui est-ce que
13 le colonel Lengbe faisait « -il » rapport ?

14 R. Le colonel... Le colonel Lengbe faisait le rapport directement au... à... à l'état-major de
15 la Force armée centrafricaine.

16 Q. Et comment le savez-vous ?

17 R. Je vous ai dit que je travaille dans le renseignement de...

18 M^{me} KNEUER (interprétation) : Madame le Président, je souhaiterais revenir en
19 audience à huis clos partiel.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier d'audience,
21 est-ce qu'on peut passer à huis clos partiel ?

22 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 45)*

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 33 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 34 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 35 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 36 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 37 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 38 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 39 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 40 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 41 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 42 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 43 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 44 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 45 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 46 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 47 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 48 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 49 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 50 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 51 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 52 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 53 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 54 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 56 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 57 expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (*Passage en audience à huis clos à 13 h 15*)

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (*Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 19*)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 60 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 61 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 *(Passage en audience publique à 13 h 28)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
13 Président.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, nous allons
15 lever la séance pour la journée. Nous espérons que vous allez pouvoir vous reposer cet
16 après-midi et ce soir. Nous reprendrons la séance demain, à partir de 9 h du matin.

17 Je vais maintenant demander au greffier de contacter l'Unité des victimes et des
18 témoins, car l'Unité... nous aimerions avoir une évaluation, de la part de l'Unité des
19 victimes et des témoins, à propos du comportement... à propos de la... du bien-être
20 physique et psychologique du témoin.

21 Je remercie tout le monde : l'équipe de la Défense, l'équipe de l'Accusation, les
22 représentants... les représentants légaux des victimes, M. Jean-Pierre Bemba Gombo.

23 Je remercie les interprètes, les sténotypistes, et le greffier, l'huissier.

24 Et nous allons maintenant passer à huis clos pour... pour que le témoin puisse sortir du
25 prétoire. Et nous reprendrons donc nos débats dès demain, à 9 h du matin précises.

26 *(Passage en audience à huis clos à 13 h 30)*

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

- 1 (Expurgée)
- 2 (*L'audience est levée à 13 h 31*)